

mercredi 2  
novembre 2016

[Aller au contenu](#)

[Aller à la navigation générale](#)

Accueil Droit français Droit européen Droit international Traductions [Bases de données](#)

Vous êtes dans : [Accueil](#) > [Les autres textes législatifs et réglementaires](#) > Décret n° 2016-1453 du 28 octobre 2016 relatif aux titres et aux prêts proposés dans le cadre du financement participatif

## Décret n° 2016-1453 du 28 octobre 2016 relatif aux titres et aux prêts proposés dans le cadre du financement participatif

[Masquer le panneau de navigation](#)

### Navigation

Décret n°2016-1453 du 28 octobre 2016  
(Dernière modification : 31 octobre 2016)

#### [Version initiale](#)

- [Version en vigueur au 2 novembre 2016](#)

Version consolidée à la date du ...

Jour

Mois

Année

Ex: 2014



#### [Sommaire](#)

- [Article 1](#)
- [Article 2](#)
- [Article 3](#)
- [Article 4](#)
- [Article 5](#)
- [Article 6](#)

### Décret n° 2016-1453 du 28 octobre 2016 relatif aux titres et aux prêts proposés dans le cadre du financement participatif

NOR: ECFT1617085D  
Version consolidée au 02 novembre 2016

Le Premier ministre,  
Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,  
Vu la [loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999](#) modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la [loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004](#) modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu le [code des assurances](#) ;  
Vu le [code de commerce](#) ;  
Vu le [code monétaire et financier](#) ;  
Vu la [loi n° 61-814 du 29 juillet 1961](#) modifiée conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;  
Vu le [décret n° 2015-1854 du 30 décembre 2015](#) relatif aux modalités de communication par la Banque de France de données relatives à la situation financière des entreprises aux organismes d'assurance et aux sociétés de gestion et aux obligations de déclaration de ces entités ;  
Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 13 septembre 2016,  
Décrète :

#### Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie [Code monétaire et financier - art. D548-1 \(V\)](#)

#### Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie [Code monétaire et financier - art. D411-2 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D547-1 \(V\)](#)

### Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie [Décret n°2015-1854 du 30 décembre 2015 \(V\)](#)
- Modifie [Décret n°2015-1854 du 30 décembre 2015 - art. 2 \(V\)](#)
- Modifie [Décret n°2015-1854 du 30 décembre 2015 - art. 3 \(V\)](#)
- Modifie [Décret n°2015-1854 du 30 décembre 2015 - art. 4 \(V\)](#)
- Modifie [Décret n°2015-1854 du 30 décembre 2015 - art. 5 \(V\)](#)

### Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

- Créé [Code monétaire et financier - Section 1 : Les bons de caisse \(V\)](#)
- Créé [Code monétaire et financier - Section 2 : Les minibons \(V\)](#)
  - Créé [Code monétaire et financier - art. D223-1 \(V\)](#)
  - Créé [Code monétaire et financier - art. D223-2 \(V\)](#)
  - Créé [Code monétaire et financier - art. D223-3 \(V\)](#)
  - Créé [Code monétaire et financier - art. D223-4 \(V\)](#)

### Article 5

A modifié les dispositions suivantes :

- Créé [Code monétaire et financier - art. D742-10 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D744-1 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D745-9-2 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D745-9-3 \(V\)](#)
- Créé [Code monétaire et financier - art. D752-10 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D754-1 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D755-9-2 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D755-9-3 \(V\)](#)
- Créé [Code monétaire et financier - art. D762-10 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D764-1 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D765-9-2 \(V\)](#)
- Modifie [Code monétaire et financier - art. D765-9-3 \(V\)](#)

### Article 6 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 octobre 2016.

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,

Michel Sapin



[Télécharger le document en RTF \(poids < 1Mo\)](#)

---

[À propos de l'ordre juridique français](#) [Licences](#) [Quoi de neuf sur le site ?](#)  
[À propos du site](#) [Plan du site](#) [Accessibilité](#) [Aide générale](#) [Nous écrire](#) [Établir un lien](#)